

Qu'est-ce qu'il peut faire pour vous?

Des questions sur votre milieu?

Le comité vous renseigne ou vous oriente vers la bonne ressource.

Besoin de parler au chef de service?

Le comité vous accompagne, en cas de besoin.

Vous désirez déposer une plainte?

Le comité vous aide à la formuler.

Les rencontres du comité de résidents sont un bon moment pour transmettre les besoins du milieu de vie et commenter les soins et services offerts aux personnes hébergées.

Pour joindre le comité de résidents

Centre multiservices de santé et de services sociaux d'East Angus

110, rue Lafontaine
East Angus (Québec) JOB 1R0

Centre d'hébergement de Weedon

245, rue St-Janvier
Weedon (Québec) JOB 3J0

Le comité de résidents

est là pour vous!

comiteusagers.hsf@ssss.gouv.qc.ca

www.santeestrie.qc.ca

Communiquez avec nous,
pour vous informer et vous impliquer!

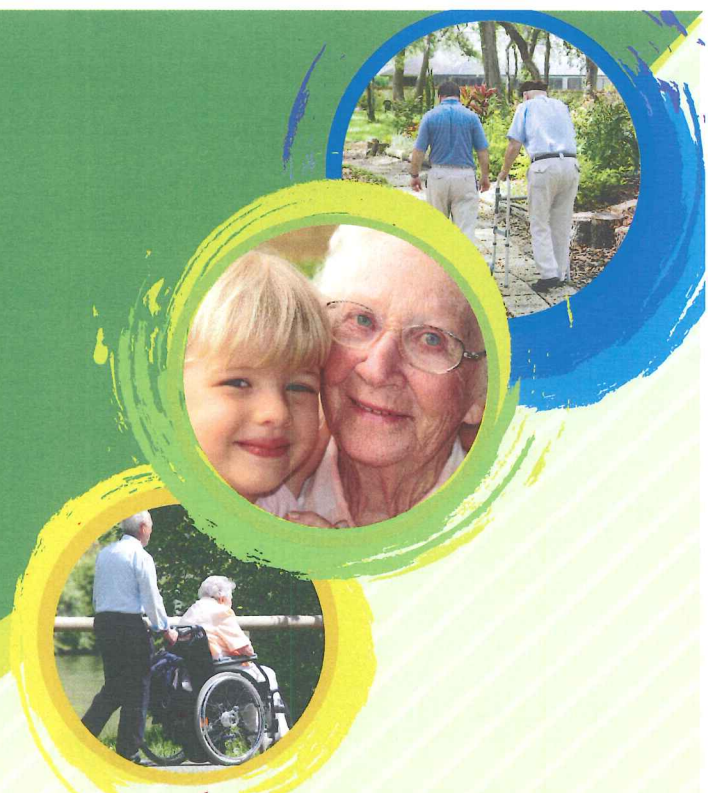
819 566-4893

**Personnes hébergées à
East Angus et à Weedon**

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie - Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke

Québec 

Québec 



Pourquoi le comité de résidents?

Vous renseigner sur vos droits et obligations.

Améliorer la qualité de votre condition de vie et évaluer votre satisfaction à l'égard des services obtenus.

Défendre les intérêts collectifs de l'ensemble des résidents.

Faire valoir les droits et intérêts d'un résident, à sa demande, auprès de l'établissement ou de toute autre autorité compétente.

Quel est son mandat?

Le comité de résidents est le gardien de vos droits. Il veille à ce que vous soyez traité dans le respect de votre dignité et en reconnaissance de vos droits et libertés.

Le comité est l'un de vos porte-parole auprès des instances de l'établissement.

Il travaille à promouvoir l'amélioration de vos conditions de vie.

Le comité de résidents représente l'ensemble des résidents hébergés à East Angus et à Weedon.

Quels sont vos droits?

- Droit à l'information.
- Droit aux services.
- Droit de choisir son professionnel ou l'établissement.
- Droit de recevoir les soins que requiert son état.
- Droit de consentir à des soins ou de les refuser.
- Droit de participer aux décisions.
- Droit d'être accompagné, assisté et d'être représenté.
- Droit à l'hébergement.
- Droit de recevoir des services en langue anglaise.
- Droit d'accès à son dossier d'usager.
- Droit à la confidentialité de son dossier d'usager.
- Droit de porter plainte.

**Défendre
vos droits**

en santé!

Un représentant est désigné par et parmi chacun des comité de résidents mis sur pied pour siéger au comité des usagers du réseau local de services du Haut-Saint-François.

Présent pour

*l'amélioration
des services!*